

GARDERIE

LA BAUME DE TRANSIT

REGLEMENT INTERIEUR

REGLES GENERALES

Les enfants ne doivent en aucun cas sortir de l'enceinte scolaire à 16 h 30 sans le personnel, sous peine de sanction immédiate.

Le personnel n'est pas autorisé à donner des médicaments aux enfants, sauf cas particulier.

Un enfant malade ne pourra pas être accepté (problème de contagion).

Les enfants devront être polis et respectueux avec le personnel sous peine de sanctions.

ENTREE GARDERIE

Pour des raisons de sécurité, l'école est fermée à clef. Une sonnette se trouve à droite de la porte d'entrée côté élémentaire.

HORAIRES DE LA GARDERIE

07 h 30 à 08 h 50 les lundis, mardis, jeudis et vendredi

16 h 30 à 18 h 20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis

La garderie ferme ses portes à 18 h 20. Veuillez respecter impérativement cet horaire.

Lors du dépôt de l'enfant, celui-ci doit être accompagné par un adulte clairement identifié.

L'adulte responsable doit venir chercher l'enfant jusque dans l'école.

DISCIPLINE

Le personnel de la garderie est autorisé à donner une punition adaptée à l'âge de l'enfant s'il juge qu'elle est justifiée. Il informe les parents du motif de la punition. Il n'est pas tenu d'en référer obligatoirement à la commission scolaire.

Si un élève devait perturber par son indiscipline, son impolitesse ou son insolence le bon déroulement de la garderie de façon répétée, la surveillante en aviserait la commission qui pourrait prendre les sanctions suivantes à l'égard des élèves :

1. L'enfant se verra remettre un avertissement écrit qui devra être signé par les parents.
2. En cas de récurrence, une rencontre aura lieu entre les parents et le responsable de la commission scolaire.
3. Enfin, si le problème n'est pas résolu, l'enfant sera exclu temporairement une semaine puis définitivement si la situation persiste.

TICKETS

La vente est effectuée en MAIRIE pendant les horaires d'ouverture du secrétariat.

Le prix du ticket est de 1.80 € pour la garderie du matin et de 2,20 € pour la garderie du soir (ce prix comprend la collation qui est servie aux enfants à 16h30).

Ils sont vendus par 10 minimum, ou par multiple de 10. (A l'unité à titre exceptionnel).

Un ticket est nécessaire pour chaque plage horaire quel que soit le temps que l'enfant reste à la garderie.

Les tickets doivent être remis à la responsable de la garderie ou déposés dans la boîte aux lettres à gauche de la porte d'entrée côté élémentaire.

Veillez à bien remplir le ticket : Nom Prénom - Date -

ACTIVITES DE LA GARDERIE

Matin : Coloriage

Jeux

Concours de dessin (Noël, Pâques, etc...) ...

Soir : Collation

Les enfants qui le désirent font les devoirs

Jeux

Dessins...

Ne jetez pas vos jeux, puzzles, feutres, crayons, livres... Ils feront le bonheur des enfants à la Garderie !

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme Corinne LINSOLAS assure le poste de garderie le matin,

Mme Anne SINEL assure le poste de garderie le soir

Le maire,

Jean-Louis GAUDIBERT

Je soussigné(e)père, mère, tuteur légal de

L'enfantcertifie accepter le règlement de la garderie périscolaire de l'école primaire de la Baume de Transit, et m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.

Fait àle

Signature